

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640  
Périodique inscrit à la commission pari-  
taire du 3.10.2005 sous le n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque  
Prix au n°1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 14 au NICE-SNES n°207 de août  
2009  
S3 aux PLC2 - Nice, le 6 novembre 2009

#### SOMMAIRE

P.1/1 Edito  
P.2/2 Urgent : AIP  
P.3/2 Mutations 2008  
P.3/3 Pour nous contacter  
P.4/3 Adhésions  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

Infos IUFM n°2

## Edito

### **Assez de mépris : enseigner est un métier qui s'apprend !**

Enseigner ne s'improvise pas. C'est un métier qui s'apprend et exige une formation et une qualification de haut niveau. Le ministre feint de l'oublier.

La réforme imposée par le ministère, sans concertation, et que le SNES-FSU dénonce et combat, n'a qu'un objectif : permettre de justifier la suppression des 16 000 postes annoncés pour la rentrée 2010, et, dès cette année, utiliser les étudiants admissibles aux concours comme moyens de remplacement.

Le SNES-FSU revendique une véritable formation professionnelle sur plusieurs années avec une entrée progressive dans le métier bien loin de cet apprentissage « sur le tas », dangereux, méprisant et inefficace tant pour les élèves que pour les personnels, que le gouvernement veut mettre en place. En outre, l'élévation du niveau de recrutement sans réelle mise en place d'aides financières risque de limiter l'accès au métier pour les étudiants issus des milieux les plus modestes. C'est pour cela que le SNES-FSU revendique entre autres choses la mise en place de pré-recrutements, un cadre national pour les masters préparant aux métiers de l'enseignement, une augmentation du nombre de postes au concours, le maintien de l'année de stage après le concours partagée entre un service d'enseignement réduit et un temps de formation.

Face à cette situation inadmissible, le SNES-FSU appelle à une journée nationale de grève pour imposer une véritable revalorisation, une autre réforme de la formation, des recrutements massifs et un lycée et un collège de la réussite pour tous.

Pourquoi faire grève quand on est stagiaire ? D'abord pour protester contre le budget 2010 : moins il y aura de postes, moins vous pourrez obtenir une mutation intéressante, plus les effectifs de vos classes seront chargés. Ensuite pour réclamer une véritable revalorisation : il est scandaleux de débiter à 1,2 SMIC avec bac + 3 ou 5 alors qu'au début des années 80 vous auriez touché 2,1 SMIC. Qui parmi vous ne connaît pas des fins de mois difficiles ? Le pouvoir d'achat des enseignants et des CPE se dégrade d'année en année et il est temps de revaloriser nos salaires, mais aussi nos conditions de travail. Enfin, des réformes dangereuses, à notre sens, se mettent en place : celle de la formation des futurs enseignants et CPE mais aussi celles du lycée et du collège. En tant que fonctionnaires stagiaires vous avez le droit de grève : utilisez le 24 novembre. Seule une mobilisation massive permettra d'obtenir satisfaction : nous avons besoin de tous !!

**MARDI 24 NOVEMBRE :**  
**GRÈVE DANS L'ÉDUCATION**

# URGENT : Aide à l'Intallation des Personnels

Lors de la réunion d'information syndicale du mois d'octobre qui a réuni sur l'ensemble des deux sites plus de 110 stagiaires. Nous avons pu informer les participants d'une aide ministérielle de 900 euros correspondant à un remboursement partiel des frais engagés pour une location prise postérieurement à votre affectation.

Cette demande doit être faite dans les 4 mois qui suivent la date du contrat, et peut être demandée dans les 2 ans qui suivent votre affectation, donc nous vous invitons à formuler une demande rapidement, si vous réunissez les critères exigés. Pour cela connectez vous sur le site de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/article747.html?artsuite=1>, ou celui plus spécifique : <http://www.aip-fonctionpublique.fr/>, ou bien aussi par mail à [aip@mfp-services.fr](mailto:aip@mfp-services.fr), ou au 01 40 77 19 77.

Cette disposition est récente, mais surtout n'avait pas fait l'objet de transposition au niveau du ministère de l'Education Nationale jusqu'au moment où nous nous en sommes aperçus... elle est encadrée par la circulaire du 30/03/2009 paru au BO n° 09-2182.

## MUTATIONS 2009

Les règles des mutations interacadémiques sont définies par la note de service du 20/10/09 parue au BO spécial n°10 du 5 novembre 2009. Le calendrier officiel indique que les vœux doivent saisis du **19 novembre 12h au**

**8 décembre 12h** sur l'application I-Prof ou sur : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)

L'accès I-Prof se fait avec votre compte utilisateur : **cdupont** pour Chantal Dupont, et votre numen comme mot de passe par défaut. Les adhérents devraient recevoir à leur domicile très rapidement un supplément d'informations syndicales special mutations INTER. Pour l'ensemble des stagiaires le SNES-FSU organise des réunions et des permanences :

### Réunion d'information syndicale spéciale mutations 2009 jeudi 26 novembre à partir de 9h

Tous les stagiaires de toutes les disciplines sont concernés.

Aucune démarche, aucune autorisation n'est nécessaire, la journée est banalisée.

Si une formation a été programmée par erreur, faites nous savoir si elle est malgré tout «maintenue» après votre intervention.

Nice

IUFM Georges V  
Salle RDC

La Seyne sur mer

IUFM

#### Ordre du jour :

- **Actu IUFM** : aide à l'installation des personnels, formation, questions diverses,...
- **Mouvement 2009** :
  - La phase inter académique: calendrier et enjeux.
  - Le barème: reclassement, situations familiales, vœux particuliers bonifiés.....
  - Quels vœux formuler ?
  - Quelle stratégie ? Quelles pièces justificatives ?

**La réunion sera assurée toute la journée par les responsables IUFM et des commissaires paritaires du SNES qui siègent dans les différentes instances qui organisent le mouvement d'affectation des personnels du second degré.**

## Nous contacter

---

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

Des responsables académiques du secteur IUFM du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre formation et l'IUFM.

Fabien Benezech , Marie Buffière à La Seyne sur Mer ;

Christophe Ricerchi, Didier Gode, à Nice.

### **Des permanences à IUFM ont lieu chaque semaine :**

- \* le mercredi matin et/ou jeudi matin lors des formations de 10h à 12h30 à l'IUFM de La Seyne.
- \* les mercredi et jeudi : de 11h30 à 13h30 à l'IUFM de Georges V et/ou de S. Liégard à Nice .

**Des permanences IUFM sont assurées également le jeudi** après-midi au local de la section académique du SNES, à Nice, au 264 Bd de la Madeleine à Nice, tel : **04 97 11 81 53**

Le reste de la semaine d'autres militants restent également à votre disposition.

Vous pouvez également nous contacter tous les jours par mail : **s3nic@snes.edu**

## Adhésions

---

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES. Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat.

La lutte contre les suppressions de postes, contre la transformation des heures poste en heures supplémentaires, les revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire) illustrent la hauteur des aspirations et de la détermination de la profession.

Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte parole représentatif de la profession.

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

**C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.**

**N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en cinq prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est déductible des impôts.**

**En adhérant au SNES,  
vous choisissez de soutenir  
une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels.**